



LITIGE AVEC UPS

Par Toro54

Bonjour chers bénévoles,

En juin 2025 j'ai dû utiliser les services d'UPS pour retourner un colis chez Amazon.
J'ai utilisé le site d'UPS pour faire ma commande de l'enlèvement d'un colis puis son expédition chez Amazon.
J'ai transmis toutes les infos nécessaire, état civil, adresse d'enlèvement, adresse destinataire, poids du colis, et ses dimensions Lxlxh. J'ai payé ma commande.
Ma commande a été acceptée. Le colis a été enlevé. Le colis a été livré chez Amazon.
Quelques mois plus tard j'ai reçu un mail d'UPS qui spécifiait que le colis ne correspondait pas aux dimensions annoncées. On me demandait de m'acquitter de la somme de 132.05?.

Sûr de mes mesures transmises lors de la commande sur le site d'UPS puisque j'avais réutilisé l'emballage d'origine et que j'ai pu retrouver à ce moment ces mesures sur le site d'Amazon, j'ai contesté la demande d'UPS.
Il s'en est suivi plusieurs échanges de mails, puis plus rien.

En rentrant de vacances j'ai un courrier avec AR du service comptabilité clients d'UPS signé d'un agent de recouvrement. Ce courrier se clos par une mise en demeure de payer à réception la somme de 132.05?.

Je rentre en contact mail avec cet agent, lui raconte le dossier, lui transmet les mails précédents.
Je lui réexplique tout et lui signifie mon refus de payer la somme demandée.
Aucune réponse.

Je me renseigne avec Claude et Chat GPT et j'envoie ce dernier mail en date du 24 juin dernier.

CONTESTATION DERNIER RAPPEL EN DATE DU 24/06/2026 COMPTE Z5FT80

Jean Michel Prudent <prudent.jm@gmail.com>

mer. 22 juil. 18:24

À upsfrpp, yayyad, helshaer,

Madame, Monsieur,

Je conteste formellement l'ajustement tarifaire de 132. 05? que vos services me réclament concernant le colis 1ZZ5FT80DK20012412, expédié le 8 juin 2025 (retour d'un tapis de course chez Amazon).

J'ai réglé 60,54? via PayPal (transaction n°5TC04806GU150384B) pour cette expédition, sur la base d'un tarif calculé et validé par vos soins au moment de la prise en charge.

Aucune anomalie n'a été signalée à cette date.

Vous me réclamez aujourd'hui, par mise en demeure, plus d'un an après les faits, un complément de 132. 05? pour des dimensions prétendument supérieures à celles déclarées, sans fournir la moindre preuve pour étayer ces allégations.

Je vous rappelle qu'en cas de contestation, : il vous appartient de démontrer, photo horodatée et mesure contradictoire à l'appui, que le colis excédait les dimensions ayant servi de base au tarif initialement accepté.

En l'absence de ces éléments, cet ajustement est infondé et je n'y donnerai pas suite.

Je vous mets donc en demeure de :

- Me transmettre sous 15 jours la preuve documentée (photo, relevé de mesure) justifiant cet ajustement ;

À défaut, procéder à l'annulation pure et simple de la facturation complémentaire de 132?.

Sans réponse satisfaisante dans ce délai, je me réserve le droit de saisir le médiateur du e-commerce et/ou la DGCCRF, ainsi que de contester tout prélèvement sur mon compte au titre de cet ajustement.

Cordialement,

Ce mail est resté sans réponse.

Ce matin je reçois un nouveau courrier de France Contentieux signé du Service Juridique, non recommandé,
« DERNIER RAPPEL AMIABLE AVANT PROCEDURE »

Madame , Monsieur,

Malgré notre précédent avis , vous restez toujours devoir à UPS France SAS, 20 rue Escoffier, 75012 Paris 12, la

somme totale de 135.99?.

À défaut de règlement PAR RETOUR Nous serons contraints de remettre votre dossier à notre commissaire de Justice pour qu'il prenne un titre exécutoire à votre rencontre .

En réglant à France Contentieux les sommes dues A RECEPTION de ce courrier, vous pouvez encore stopper l'engagement de la PROCEDURE à votre rencontre .

Veuillez agréer, Monsieur et Madame, nos salutations distinguées.

Service Juridique

MME FERRAND

Concrètement que je dois faire ?

Merci à tous pour votre attention et votre disponibilité.

Merci aussi pour vos réponses.

Jean-Michel